



- 1) Le port du casque intégral et de protections est obligatoire dans toute l'enceinte du Bike Park.
- 2) Il convient de rouler lentement et avec prudence aux endroits où la visibilité est mauvaise.
- 3) Il convient de toujours conserver une distance de sécurité suffisante. Obligation de toujours laisser la priorité au cycliste de tête, aux cyclistes plus lents ainsi qu'aux cyclistes plus faibles. La bousculade est formellement interdite.
- 4) Il est formellement interdit de s'arrêter sur les pistes. Il n'est permis de s'arrêter qu'en-dehors des pistes.
- 5) Il est formellement interdit de marcher ou de rouler sur les pistes dans le sens contraire du parcours.
- 6) Les pistes devraient être contrôlés systématiquement avant d'être empruntées par les cyclistes.
- 7) Des contournements ont été mis en place au niveau des obstacles du parcours pour les cyclistes moins expérimentés.
- 8) Les panneaux présents le long des pistes et les marquages au sol doivent absolument être observés et respectés pour éviter les accidents. Il convient de faire attention aux promeneurs, piétons et véhicules forestiers pouvant se trouver dans le Bike Park.
- 9) L'utilisateur doit pleinement respecter les instructions du personnel du Bike Park. Les contrevenants peuvent être sanctionnés par l'interdiction de rouler et l'expulsion du domaine.
- 10) La *Straßenverkehrsordnung* (StVO) [Code de la Route allemand] doit être respectée sur les voies et chemins publics. Ses règles de priorité doivent particulièrement être observées sur les zones dangereuses telles que les chemins entre la navette et le départ et la sortie ainsi que celui menant au parking de la navette. La circulation doit être prise en compte et le comportement adapté en conséquence.

- 11) Chaque utilisateur est tenu de préserver l'environnement et la nature. Les déchets peuvent être jetés dans les poubelles se trouvant près de la caisse (à la *Talstation*) ainsi que dans les poubelles se trouvant près des toilettes en face du parking de la navette (à la *Bergstation*).
- 12) L'accès aux pistes est formellement interdit aux piétons. Il y a danger de mort !
- 13) Les billets pour une journée simple ne sont pas transférables. Les billets perdus ne sont pas remplacés. Le personnel du Bike Park effectue les contrôles d'accès.